



à la une

FESTIVAL DES BORDS DE VIRE

Toute l'équipe de l'usine utopik autour d'une des sculptures géantes réalisés dans la commune.

URGENCES ET NUMÉROS UTILES

Urgences 112
(par téléphone portable)

Samu 15

Gendarmerie 17

Pompiers 18

Eau 02 33 72 27 83
Astreinte téléphonique

TARIFS 2022 LOCATION DE SALLES

	Habitants commune	Hors commune
Salle des fêtes		
Toutes activités	180 €	300 €
Comité d'entreprise (1 journée)		160 €
1 journée (hors vendredi et week-end)		160 €
Vin d'honneur, jeux, thé dansant, ...	50 €	80 €
Option local annexe	30 €	30 €
Salle de convivialité (en journée)		
Sans repas	50 €	70 €
Avec repas (sans cuisine)	70 €	100 €

Nouveau système de ramassage des ordures

Depuis le 1^{er} janvier 2022 le nouveau le système de tri est en place : nouvelles consignes de tri, nouvelles fréquences de collecte, nouveaux bacs et nouvelle tarification.

Les verres peuvent être collectés au container de la Hure de Loup et les papiers sur le parking de l'école.

Plus d'infos sur :
saint-lo-agglo.fr/collecte-des-dechets



vie pratique

Mairie

4 place de la Mairie
50750 Sainte-Suzanne-sur-Vire
02 33 56 52 30
mairiestesuzannesur-vire@wanadoo.fr
www.sainte-suzanne-sur-vire.net

Ouverture

Le lundi de 9 h 30 à 12 h 30
Le jeudi de 16 h 00 à 19 h 00

Saint-Lô agglo

101 rue Alexis de Tocqueville - BP 90300
50010 Saint-Lô cedex
02 14 29 00 00
www.saint-lo-agglo.fr

Carte Kiosk Agglo

Vous avez entre 3 et 25 ans, adhérez à la carte kiosk pour obtenir des réductions sur des activités culturelles et sportives et chez de nombreux commerçants. Renseignez-vous au Kiosk, centre culturel de Saint-Lô, 02 14 16 30 10 ou sur www.saint-lo-agglo.fr

Slam (ex-Ocitola)

Service de transport à la demande du lundi au samedi.

1,05 € le trajet simple (gratuit pour les - de 4 ans)

Réservation au 02 33 05 05 05

Information sur www.saint-lo-agglo.fr
rubrique Déplacements



www.sainte-suzanne-sur-vire.net



stesuz1



saintesuz

Bruits de voisinage

Les tondeuses à gazon et autres outils à moteur peuvent causer une gêne. Des règles de bon voisinage existent pour préserver la tranquillité de la vie à la campagne.

Quand réaliser mes travaux d'extérieur ?

(Arrêté préfectoral du 2 août 1990)

en semaine de 8 h 30 à 12 h 00
et de 14 h 30 à 19 h 30

le samedi de 9 h 00 à 12 h 00
et de 15 h 00 à 19 h 00

le dimanche de 10 h 00 à 12 h 00

les jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00

Nos amis les bêtes

La divagation des animaux sur la commune est interdite et répréhensible !



Le brûlage à l'air libre des déchets verts : c'est interdit !

Article 84 du Règlement sanitaire départemental

Particuliers, collectivités, entreprises sont concernés.

Déchets visés : tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagages et de débroussaillages, déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux issus de parcs et jardins...

Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les !

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :

- Le compostage domestique
- Le broyage et le paillage
- La déchetterie

Attention : en cas de non-respect du RSD, une contravention de 450 € peut être appliquée pour un particulier.

Pour suivre
pas à pas
la vie communale

L'INFORMATION MUNICIPALE

Le bulletin de la commune de Sainte-Suzanne-sur-Vire / Parution semestrielle des informations municipales - Juin 2022 - n°54 / Directeur de la publication : Antoine Aubry / Pôle communication : John Philipot, David Besnard, Jean-Claude Hérard, Annabelle Lavigne, Patrick Lecomte, Anne Manach, Yohann Quentel.

Conception et impression : Mairie de Sainte-Suzanne-sur-Vire / Tirage : 300 exemplaires.

Vous avez des idées d'articles à faire paraître, envoyez-les à : mairiestesuzannesur-vire@wanadoo.fr ou déposez-les à la mairie.

Le mot du maire

à la une

- 1 Festival des bords de Vire

vie pratique

- 2 Infos pratiques
- 3 Le mot du maire

vie municipale

- 4 Les échos du conseil

vie communale

- 6 Plan communal de sauvegarde
Conseil municipal des jeunes

vie des assos

- 7 Club de l'amitié
Ste-Suzanne événements
Tennis de table
- 8 Gym volontaire
Sauvegarde de l'église

Agenda

- 8 Les événements à venir

D'une crise à l'autre.

En décembre dernier, nous commençons à nous dire que la crise sanitaire allait être derrière nous. Elle n'est pas terminée que voilà la guerre en Ukraine. Si la covid, en plus d'être parfois mortelle, nous a privé de relations sociales, la guerre nous impacte directement au portefeuille : carburants, matériaux de construction, denrées alimentaires... quand ce n'est pas simplement de la pénurie.

Cela nous rappelle que la paix n'est jamais acquise et qu'on se doit de la défendre. On se le dit chaque année aux manifestations patriotiques, mais le 8 mai dernier au monument aux morts, cela prenait encore plus de sens.

Reste que la vie continue et qu'elle doit continuer.

Depuis le début d'année, nous avons pu reprendre une vie «sans masques obligatoire», nous permettant de reprendre nos activités habituelles et même davantage. A la St Patrick, au vide-greniers et à l'apéro concert se sont ajoutés un tournoi de pétanque bien réussi pour une première et le Festival des bords de Vire. Cet événement aura permis à beaucoup de rencontrer les sculpteurs, de les voir travailler et de voir leurs œuvres apparaître un peu plus chaque jour. Toutes ces sculptures sont maintenant visibles le long du chemin de halage, l'une d'entre elle restant à Sainte Suzanne.

Le conseil municipal s'associe à moi pour vous souhaiter un bel été.

Antoine Aubry



FERMETURE DE LA MAIRIE

**La mairie sera fermée
du 21 juillet au 21 août 2022.**

En cas d'urgence, adressez-vous au maire au 06 03 30 91 70
ou aux adjoints : Jean-Claude Hérard 06 71 40 28 96,
John Philipot 06 48 31 31 20 ou David Besnard 06 49 34 16 88.

Les échos du conseil

L'intégralité des délibérations du conseil municipal peut être consultée à la mairie ou sur www.sainte-suzanne-sur-vire.net, rubrique Conseil municipal. Toutes les décisions sont prises à l'unanimité sauf mention contraire.

Conseil municipal du 7 février 2022

Étude globale de l'église

La DRAC a remis un contrôle scientifique et technique de l'église, monument historique. Ce travail permettra à la commune de confier à un architecte, une étude globale de l'édifice. L'opération est fortement subventionnée.

Demande de subvention pour les travaux de l'église

Le Conseil Municipal accepte l'offre de l'entreprise Nathalie Allain et Frédéric Rouchet, restaurateur de sculptures pour la somme de 810 € HT pour la restauration de la statue classée de La Vierge à l'enfant.

Le Conseil Municipal accepte l'offre de l'entreprise Nathalie Allain et Frédéric Rouchet, restaurateur de sculptures pour la somme de 3420 € HT pour la restauration de la Poutre de Gloire.

Le Conseil Municipal accepte l'offre de l'entreprise Contact la somme de 1174 € HT pour un complément d'éclairage pour la mise en valeur du patrimoine de l'église.

Élection d'un référent déchets à Saint-Lô

Le Conseil Municipal désigne John Philipot comme référent déchets de la commune.

Desserte en électricité du lotissement Durdos et lotissement du stade

Le Syndicat départemental d'énergies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la mise en œuvre de la desserte en électricité du lotissement communal de Durdos (8 lots).

Suite à l'estimation des travaux, le coût prévisionnel de la desserte est de 15 500 € HT environ.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune s'élève à 7 680 € TTC.

Le SDEM50 de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la mise en œuvre de la desserte en électricité du lotissement communal du Stade, lieu-dit « La Hure de Loup » (13 lots) pour un coût prévisionnel de 85 000 € HT environ.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune s'élève à 12 480 € TTC.

Taux d'imposition 2022

Compte tenu de l'amélioration de la situation financière de la commune, le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition de 2022 de la façon suivante :

- Taxe Foncière Bâti 33,68 %
- Taxe Foncière Non Bâti 29,36 %

Subventions 2021


Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

Association	Commune	Subvention
Club de l'amitié	Ste-Suzanne-sur-Vire	480 €
Comité des fêtes	Ste-Suzanne-sur-Vire	690 €
Ste-Suzanne Événements	Ste-Suzanne-sur-Vire	500 €
Anciens combattants (CATM)	Ste-Suzanne-sur-Vire	60 €
Fondation du patrimoine	Ste-Suzanne-sur-Vire	75 €
Société de chasse	Condé / Ste-Suzanne	45 €
APEI centre Manche	Agneaux	80 €
Banque alimentaire de la Manche	Saint-Lô	40 €
Fonds départemental d'aide aux jeunes*	Saint-Lô	120 €
Fonds Solidarité Logement *	Saint-Lô	87 €
Total		2 177 €

* Subvention obligatoire

QUESTIONS DIVERSES

- L'Insee indique que la population totale légale de la commune est de 706 habitants.
- John Philipot fait état des animations qui se dérouleront sur la commune dans le domaine de l'environnement, sculpture, musique, danse, patrimoine et sports



Retrouvez sur le site internet de la commune :

- les actualités
- l'agenda
- les compte-rendu du conseil
- et bien plus encore !

Conseil municipal du 4 avril 2022

Marché public pour l'aménagement du lotissement Durdos

Le conseil municipal retient les offres des entreprises suivantes :

BOUTTÉ TP pour 135 256, 00 € HT

SORAPEL pour 27 993, 50 € HT

Vente du terrain à bâtir du 12, rue de l'ancien Stade

Afin d'intégrer un chemin piétonnier, la superficie du terrain du lot n°5 est réduite. Le nouveau prix de vente est de 40 800 €

Modification du conseil municipal des enfants

Le conseil municipal des enfants change de nom à leur demande en « Conseil municipal des jeunes et que leur mandat soit prolongé d'un an soit un mandat de 3 ans au lieu de 2 ans.

Travaux Leader PATRIMOINE et TOURISME

Le conseil municipal engage le cabinet Derrien de Condé sur Vire pour continuer la maîtrise d'œuvre du projet «lavoir».

Marché public pour l'aménagement du lotissement du stade

Le conseil municipal retient l'offre suivante : PIGEON TP NORMANDIE pour 99 187, 22 € HT

Une nouvelle problématique apparaît pour le lot «Tranchées communes et réseaux souples» : l'aménagement du lotissement prévoyait la mise en place d'une réserve incendie pour palier à l'absence d'une borne incendie sur le réseau d'eau public. St Lô Agglo fera un renforcement du réseau d'eau dans ce quartier. La pose et la fourniture d'une borne incendie serait à la charge de la commune mais la participation

demandée reste avantageuse. En conséquence, la réserve incendie prévue devient inutile et permet de faire une économie de 37,50 % sur le marché initial.

QUESTIONS DIVERSES

Jean-Claude Hérard précise que l'ouverture d'une 6^e classe serait possible et serait basée à Ste-Suzanne-sur-vire. Elle aurait lieu dans la BCD. La contribution au Sigas serait de moins de 60 000 € pour cette année.

L'opération du conseil municipal des jeunes en faveur de l'Ukraine a rapporté 314 € grâce à la vente des scoubidoues et que l'opération continue.

La commune recevra une commission extérieure pour valider la charte environnementale de la commune.

Aurore Beaufiles signale la présence de trous à boucher sur les routes de la commune. Un chantier sera prévu.

Conseil municipal du 22 juin 2022

Subvention exceptionnelle Festival des Bords de Vire

La commune a accueilli cette année le festival des Bords de Vire. Cet événement culturel a connu un vif succès tout au long du mois de juin. La commune a été suppléée par l'association Sainte-Suzanne Événements qui a fourni une très bonne prestation pour s'occuper du quotidien des artistes (repas, logement et divers). La commune est redevable à l'association qui a pris en charge toutes les dépenses pécuriaires et logistiques. Une œuvre reste au niveau de l'aire de pique-nique.

Le conseil municipal attribue une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association.

Inscription de la statue de Sainte Suzanne au titre des monuments historiques

Par arrêté du 17 mars 2022, après avoir recueilli l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture, le Préfet de la région Normandie, a inscrit au titre des monuments historiques la statue Ste Suzanne, dont la commune de sainte Suzanne sur Vire est propriétaire.

La commune a déjà procédé à sa restauration et sa sécurisation avec le concours de la DRAC, du Conseil départemental, l'association de Sauvagerie de l'Eglise de Sainte Suzanne et les donateurs. Le Conseil Municipal les remercie une nouvelle fois.

Effacement des réseaux à la Hure de Loup

Le SDEM50 propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage de ces travaux pour un coût prévisionnel de 71 000 € HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune s'élève à environ 14 200 €.

Redevance d'occupation du domaine public 2022

Le montant de redevance France Télécom pour son patrimoine sur le domaine public routier à 487 € et pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz à 132 €.

Remplacement du chariot de cuisine

Le charriot de cuisine a été abîmé lors d'une location de la salle des fêtes et qu'il

est nécessaire de le remplacer. Le montant du nouveau chariot (520,80 €) sera remboursé par le locataire de la salle des fêtes qui a joint un chèque.

QUESTIONS DIVERSES

Un règlement intérieur de la salle des fêtes sera établie pour remédier à la question des ordures ménagères. Un réglage de l'appareil mesurant le son sera effectué et des modifications apportées.

Suite à une demande privative de parking sur la place de la mairie, le conseil municipal ne donne pas suite.

La commune prendra à sa charge le compteur électrique de l'église comme cela se fait ailleurs.

Le conseil municipal des jeunes a reçu le fruit d'une quête de mariage des époux Bazire-Hardy pour les encourager dans leurs démarches.

Anne Manach revient sur les épisodes d'orage et des inondations et eaux boueuses en provenance de champs et comme le conseil municipal, déplore l'absence de haies à ces endroits.

Plan communal de sauvegarde

La commune a mis en place un plan communal de sauvegarde (PCS). Cet outil est réalisé à l'échelle de la commune, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Ce document à usage interne permet aussi de connaître les situations particulières nécessitant des actions prioritaires en cas de catastrophe (personne en situation de handicap, personne vivant seule, foyer sans moyen de transport,...). Les données recueillies sont strictement confidentielles. Régu-

lièrement nous mettons à jour les données et y ajoutons celles des nouveaux habitants. Nous vous demandons donc de remplir cette feuille et de la déposer en mairie.

Le dossier communal d'information sur les risques majeurs est consultable en mairie, il identifie les risques sur la commune. Le PCS prévoit également le déclenchement d'une cellule de crise municipale dès que nous sommes en alerte orange Météo France où en cas de catastrophe. Immédiatement, la ligne téléphonique de la mairie est transférée sur le portable d'un élu de garde pour répondre aux besoins des habitants impactés. Ce fut le cas par exemple le samedi 12 juin lors des orages qui ont touché la commune.

Le conseil municipal des jeunes



Le conseil municipal des jeunes a réalisé une bouteille géante en métal qui a été fixée à proximité du pont de type Eiffel le long de la voie du vélorail. Cette bouteille de 3 m de haut vise à sensibiliser les habitants et les promeneurs du chemin de halage à la pollution plastique. Chaque mois l'association nationale pour la protection des eaux et des rivières collecte les déchets plastiques le long des rivières

normandes. les déchets sont triés et recyclés. Tous les déchets plastiques sont récupérés par le CMJ et déposés dans la bouteille. Depuis janvier plus de 11 kg de plastiques ont ainsi été collectés et la bouteille est à moitié remplie. Les enfants ont proposé aux habitants une vente de croissants et de baguette à l'occasion du 8 mai et invité les habitants à participer à la cérémonie commémorative.

Le CMJ a créé un parcours pieds nus accessible gratuitement sur le terrain situé à gauche du pont routier sur la Vire. Il est ainsi possible de parcourir ce sentier en forme de coeur en marchant sur des copeaux de bois, de la sciure, des écorces, du granit, des graviers, du gazon,... Cet aménagement vient compléter l'aire de jeux que le CMJ a mis en place il y a tout juste un an.

CLUB DE L'AMITIÉ

Un 1^{er} tournoi de pétanque amateur

En raison du Covid, l'assemblée générale du club qui habituellement a lieu en janvier s'est déroulée le 24 mars dernier en présence d'une quarantaine de personnes.

Le club compte 87 adhérents.

Le Covid nous a empêché de faire nos concours de belote et notre repas dansant. Seules les marches ont eu lieu normalement. Celles-ci rencontrent un gros succès puisque nous sommes une quarantaine de marcheurs à pratiquer régulièrement les randonnées proposées par Gilbert, Patrick, Marc, Odette, Alain et Cécile.

La salle Lebedel est maintenant trop petite pour accueillir tout le monde. Nous avons une bonne nouvelle puisque Monsieur le Maire nous a proposé de mettre à notre disposition la salle de convivialité pour

nous retrouver après les marches autour d'un goûter à compter de la rentrée de septembre. Merci à Antoine Aubry et les membres du conseil municipal de cette gentillesse.

Le 11 juin le club a organisé son premier tournoi de pétanque amateur. Celui-ci n'a pas rencontré le succès espéré, néanmoins tous les participants et les organisateurs ont apprécié ce moment de bonne humeur et de convivialité.

Rendez-vous le 15 septembre pour la reprise des activités.

Marc Le Barbey et les membres du bureau vous souhaitent d'agréables vacances.

Alain Faudet
Secrétaire

TENNIS DE TABLE

Une année de reprise

Cette saison fut une année de reprise de la compétition et une année pleine depuis l'apparition du Coronavirus avec deux phases disputées entièrement. Ce fut l'occasion aussi de tous se retrouver et de pratiquer notre sport favori tous ensemble.

Le bilan est satisfaisant puisque toutes les équipes engagées sont maintenues dans leur division respective. L'équipe 1 est maintenue en R4, l'équipe 2 en D1, l'équipe 3 en D2 et l'équipe 4 en D3.

Pour la rentrée de septembre, le club engagera donc au minimum 4 équipes qui évolueront au niveau départemental le vendredi soir et au niveau régional le samedi après-midi.

Le club a été représenté sur des compétitions individuelles de niveau départemental (finales par classements, critérium fédéral, coupe de la Manche, tournoi...).

Comme chaque année la saison se clôture par un tournoi le samedi 25 juin 2022. La nouvelle débutera par le tournoi annuel du club ouvert aux licenciés, à leur famille ainsi qu'aux habitants de la commune début septembre.

Si vous désirez pratiquer le tennis de table, venez nous rencontrer les jours de permanence pour le renouvellement des licences qui auront lieu tous les mercredis soirs à partir de 20h30 dès le 27 août 2022.

STE -SUZANNE ÉVÉNEMENTS

L'asso vous fera courir en octobre

En point d'orgue pour l'année 2022 nous organisons la première édition de la course à pied Suzannaise avec la participation de Laurent Jalabert, champion du monde Iron man vétéran. 4 courses au programme : 10 et 5,5 km et deux courses enfants 1,5 km et 600 m. Un repas sera proposé le soir en présence de Laurent (attention places limitées).

St Suzanne événements
VOUS PRÉSENTE

7 octobre 2022

Passez la soirée avec
Laurent Jalabert

Sur réservation
À partir de 19h30

Participation : 15 €
Entrée, plats, dessert
Apéritif offert

St Suzanne événements
VOUS PRÉSENTE

8 octobre 2022

Confrontez vos foulées à
Laurent Jalabert

Départ à 10h00

Participation :
10 km adulte > 10 €
5,5 km adulte > 6 €
1,5 km enfants > gratuit

Courses non chronométrées

La Suzannaise

Inscription sur
Hello Asso > la suzannaise
ou au 06 48 31 31 20

Le club recherche des joueurs de tous niveaux pour évoluer de la D4 à la R4,

des jeunes pour former un groupe et apprendre la pratique du tennis de table en loisir comme en compétition.

N'hésitez pas à contacter Guillaume par mail gd.deslandes@gmail.com ou au 06.75.89.40.91

Site Internet :

<https://fr-fr.facebook.com/espstesuztt/>

Nicolas Féron
Secrétaire

GYM VOLONTAIRE

Les manifestations du club

L'association, en sus des cours du jeudi soir, a organisé :

- Le 6 mars : Randonnée de 9 km sur la commune de Hébécrevon, suivie du goûter amené et partagé par tous les participants.
- Le 22 mai : sortie annuelle dans le Val de Saire. Le matin, randonnée de 10 km sur la commune de Le Vast et l'après-midi, randonnée de 6 km à La Pernelle, après avoir apprécié le point de vue sur le Val de Saire depuis la table d'orientation. Pour clôturer cette belle journée un goûter a été pris en commun et apprécié de tous.
- Le 16 juin : buffet dînatoire de fin de saison.

Rendez-vous le jeudi 15 septembre pour la reprise des cours. Pour découvrir l'activité les deux premières séances sont gratuites : soyez curieux !
Bonnes vacances à toutes et à tous,

Cécile Hébert-Faudet
Secrétaire



SAUVEGARDE DE L'ÉGLISE

Dernières statues restaurées



Les dernières statues de l'église qui n'avaient pas encore été restaurées viennent de l'être en ce début d'année par le restaurateur Frédéric Rouchet. L'éclairage de l'église a été entièrement transformé en leds (consommation divisée par 20). Le but est double : assurer un éclairage parfait lors des cérémonies et mettre en valeur les statues et l'architecture intérieure en laissant ces éclairages allumés lorsque l'église est ouverte. En effet pourquoi restaurer des statues si on ne peut pas les voir puisqu'il fait nuit dans l'église ? Lors de Pierres en lumières, l'association a organisé une soirée pour récolter des fonds auprès des donateurs et nombre d'entre eux, d'entre vous, ont participé financièrement à la restauration de notre église. Grâce à ces dons et aux aides financières de l'état et du conseil départemental, le reste à charge pour la commune est quasi-nul. Merci aux donateurs, habitants de la commune ou non (80% des dons proviennent de personnes extérieures). Les sommes collectées vont permettre de financer le diagnostic mené par un architecte qualifié bâtiment de France qui servira de base pour programmer les travaux des années à venir (toiture par exemple).



Repas des anciens

02 octobre
Salle des fêtes

CONSEIL MUNICIPAL



Courir avec Laurent Jalabert

07-08 octobre
Trail sur les routes de Sainte-Suzanne

STE-SUZANNE ÉVÉNEMENTS



Vide-Maison associatif

29-30 octobre
Au profit de l'église

ASSO SAUVEGARDE DE L'ÉGLISE



11 novembre

11h30
Monument au morts

ANCIENS COMBATTANTS



Salon d'automne

09 au 14 novembre
Salle des fêtes
Gratuit

COMITÉ DES FÊTES



Marche pour téléthon

04 décembre
Salle de sport

STE-SUZANNE ÉVÉNEMENTS



Père-Noël

18 décembre
Place de la mairie
15 h

COMITÉ DES FÊTES